

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 19 Mars 2025**



Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	11	09	
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI.	
05 mars 2025			

Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, GRIMALDI D'ESDRA Denis.
05 mars 2025	Représentés : TOMASI Christelle, LUSINCHI Aimée.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

DCM-2025-03-81 : Vote du Budget Primitif M57 2025

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2025,
Après analyse des comptes établis, le conseil municipal approuve le budget primitif avec :

M57 SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 851 963,47 euros

RECETTES : 851 963,47 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 2 086 963,82 euros

RECETTES : 2 086 963,82 euros

le Conseil Municipal OUI M. le Maire décide par :

09 voix pour
00 voix contre
00 abstention

d'accepter le budget primitif M57 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire
Jacques André TOMASINI